



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### Autodry

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 453/2010.

#### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Autodry

Numéro du produit 276-1

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Produit d'entretien automobile. - Aide au Rinçage

Utilisations déconseillées Pour usage professionnel seulement. Ce produit n'est pas recommandé pour tout usage industriel, professionnel ou consommateur autres que les utilisations identifiées ci-dessus.

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Autosmart International Ltd  
Lynn Lane,  
Shenstone, nr Lichfield  
Staffordshire. WS14 0DH  
England  
www.autosmartinternational.com  
Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00)  
Fax: +44 (0) 1543 481549 (09:00 - 17:00)  
info@autosmartinternational.com

Personne à contacter Mr. Russell Butler

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Mob: +44 (0) 7808 971321 (24hrs)  
Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00)  
Fax: +44 (0) 1543 481549 (09:00 - 17:00)

Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

#### SECTION 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

###### Classification

Dangers physiques Non classé.

Dangers pour la santé humaine Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 3 - H412

Classification (67/548/CEE) Xi; R41, R38. R52/53  
ou (1999/45/CE)

##### 2.2. Éléments d'étiquetage

## Autodry

### Pictogramme de danger



<b>Mention d'avertissement</b>	Danger
<b>Mentions de danger</b>	H315 Provoque une irritation cutanée. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H318 Provoque des lésions oculaires graves.
<b>Mentions de mise en garde</b>	P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux et du visage. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
<b>Contient</b>	Dicocodimethylammonium chloride, Tallow alkylamine ethoxylate
<b>Mentions de mise en garde supplémentaires</b>	P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P501 Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations nationales.

### 2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

<b>DISTILLATS MOYENS (PÉTROLE), HYDROTRAITÉS; GAZOLE - NON SPÉCIFIÉ</b>	<b>2-5%</b>
Numéro CAS: 64742-46-7	Numéro CE: 934-956-3
<b>Classification</b> Asp. Tox. 1 - H304	<b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b> Xn;R65.
<b>Dicocodimethylammonium chloride</b>	<b>2-5%</b>
Numéro CAS: 61789-77-3	Numéro CE: 263-087-6
Facteur M (aigu) = 1	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119486994-16-XXXX
<b>Classification</b> Acute Tox. 4 - H302 Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 2 - H411	<b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b> Xn;R22. C;R34. N;R50.

## Autodry

<b>PROPANE-2-OL</b>		<b>1-2%</b>
Numéro CAS: 67-63-0	Numéro CE: 200-661-7	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457558-25-xxxx
Substance ayant une valeur limite d'exposition professionnelle Communautaires.		
<b>Classification</b> Flam. Liq. 2 - H225 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H336	<b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b> F;R11 Xi;R36 R67	

  

<b>2-BUTOXYÉTHANOL</b>		<b>1-2%</b>
Numéro CAS: 111-76-2	Numéro CE: 203-905-0	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119475108-36-xxxx
Substance ayant une valeur limite d'exposition professionnelle Communautaires.		
<b>Classification</b> Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H312 Acute Tox. 4 - H332 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319	<b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b> Xn;R20/21/22 Xi;R36/38	

  

<b>Tallow alkylamine ethoxylate</b>		<b>1-2%</b>
Numéro CAS: 61791-26-2	Numéro CE: 500-153-8	
<b>Classification</b> Acute Tox. 4 - H302 Eye Dam. 1 - H318 Aquatic Chronic 2 - H411	<b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b> Xn;R22. Xi;R41. N;R51/53.	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

##### Information générale

Consulter un médecin immédiatement. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.

##### Inhalation

Enlever la personne touchée de la source de contamination. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Maintenir une voie d'air ouverte. Desserrer les vêtements serrés tels que col, cravate, ou ceinture. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène. Placer la personne inconsciente en position latérale de sécurité et s'assurer que la respiration peut s'effectuer normalement.

## Autodry

<b>Ingestion</b>	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Enlever le dentier. Donner quelques petits verres d'eau ou de lait à boire. Arrêter si la personne touchée présente des nausées, car les vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sans indication contraire du personnel médical. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas des les poumons. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Placer la personne inconsciente en position latérale de sécurité et s'assurer que la respiration peut s'effectuer normalement. Maintenir une voie d'air ouverte. Desserrer les vêtements serrés tels que col, cravate, ou ceinture.
<b>Contact cutané</b>	Rincer à l'eau.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 10 minutes.
<b>Protection des secouristes</b>	Le personnel de premiers secours doit porter des équipements de protection appropriés lors de toute intervention de secours. S'il est suspecté que des contaminants volatiles sont toujours présents auprès de la personne touchée, le personnel de premiers secours doit porter un appareil de protection respiratoire approprié ou un appareil de protection respiratoire autonome. Laver soigneusement à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer de la personne touchée, ou porter des gants. Il peut être dangereux pour le personnel de premiers secours de pratiquer la réanimation par bouche-à-bouche.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Information générale</b>	Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.
<b>Inhalation</b>	L'inhalation prolongée de fortes concentrations peut endommager le système respiratoire.
<b>Ingestion</b>	Peut provoquer une irritation.
<b>Contact cutané</b>	Rougeurs. Irritant pour la peau.
<b>Contact oculaire</b>	Provoque des lésions oculaires graves. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Douleur. Larmolement abondant. Rougeurs.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Indications pour le médecin</b>	Traiter en fonction des symptômes.
------------------------------------	------------------------------------

## **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Le produit n'est pas inflammable. Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<b>Dangers particuliers</b>	Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive.
<b>Produits de combustion dangereux</b>	Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz et vapeurs nocifs.

### 5.3. Conseils aux pompiers

## Autodry

**Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie** Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie. Evacuer la zone. Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec de l'eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Si une fuite ou un déversement ne s'est pas enflammé, utiliser de l'eau pulvérisée pour disperser les vapeurs et protéger les personnes qui arrêtent la fuite. Ne pas rejeter dans le milieu aquatique. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau. En cas de risque de pollution des eaux, informer les autorités compétentes.

**Equipements de protection particuliers pour les pompiers** Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés. Les vêtements des pompiers, conformes à la norme européenne NF EN 469 (comprenant casques, bottes et gants) fourniront une protection de base pour les incidents chimiques.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Garder le personnel non indispensable et non protégé éloigné du déversement. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Laver soigneusement après avoir traité un déversement. S'assurer que les procédures et la formation pour la décontamination et l'élimination d'urgence sont en place. Ne pas toucher ou marcher dans du produit déversé.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Eviter tout rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Ne pas rejeter dans le milieu aquatique. Déversements importants: Informer les autorités compétentes en cas de pollution environnementale (égouts, cours d'eau, sol et air).

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Approcher le déversement contre le vent. Déversements mineurs: Si le produit est soluble dans l'eau, diluer le déversement avec de l'eau et éponger. Sinon, ou s'il n'est pas soluble dans l'eau, absorber le déversement avec un matériau inerte, sec et le placer dans un conteneur à déchets approprié. Déversements importants: Si la fuite ne peut pas être arrêtée, évacuer la zone. Rincer le produit déversé vers l'unité de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir et absorber le déversement avec du sable, de la terre ou tout autre matière non-combustible. Mettre les déchets dans des conteneurs scellés et étiquetés. Nettoyer soigneusement les objets et zones contaminés, en respectant les réglementations en matière d'environnement. L'absorbant contaminé peut présenter le même danger que le produit déversé. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Laver soigneusement après avoir traité un déversement. Dangereux pour l'environnement. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

**Référence à d'autres sections** Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Voir Section 12 pour de plus amples informations sur les dangers écologiques. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

## Autodry

**Précautions d'utilisations** Lire et suivre les recommandations du producteur. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Manipuler tous les emballages et conteneurs avec précaution pour réduire les déversements. Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé. Eviter la formation de brouillards. Ne pas rejeter dans le milieu aquatique. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas manipuler les emballages endommagés sans équipement de protection. Ne pas réutiliser des conteneurs vides.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail** Laver rapidement si la peau devient contaminée. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Changer les vêtements de travail quotidiennement en quittant le poste de travail.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Stocker selon les réglementations locales. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé. Maintenir les conteneurs verticaux. Protéger les conteneurs des dommages. Endiguer les installations de stockage pour prévenir la pollution de l'eau et des sols en cas de déversement. La zone de stockage devrait être étanche, sans joint and non absorbante.

**Classe de stockage** Stockage de produits dangereux divers.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

##### PROPANE-2-OL

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 400 ppm 980 mg/m<sup>3</sup>

##### 2-BUTOXYÉTHANOL

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 10 ppm 49 mg/m<sup>3</sup>

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 50 ppm 246 mg/m<sup>3</sup>

\*

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

\* = Risque de pénétration percutanée.

#### Dicocodiméthylammonium chloride (CAS: 61789-77-3)

**Commentaires sur les composants** Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

**DNEL** Activités professionnelles - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 12.75 mg/kg/jour  
Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 27 mg/m<sup>3</sup>  
Consommateur - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 7.65 mg/kg/jour  
Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 8 mg/m<sup>3</sup>  
Consommateur - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 2.3 mg/kg/jour

## Autodry

<b>PNEC</b>	- Eau douce; 0.013 mg/l
	- Eau de mer; 0.0013 mg/l
	- STP; 1.2
	- Sédiments (eau douce); 8.8 mg/kg
	- Sédiments (eau de mer); 0.88 mg/kg
	- Sol; 7 mg/kg

### 2-BUTOXYÉTHANOL (CAS: 111-76-2)

**Commentaires sur les composants** En raison de la nature dangereuse des ingrédients, l'exposition devrait être minimale.

<b>DNEL</b>	Industrie - Contact avec la peau; Court terme : 89 mg/kg/jour
	Industrie - Inhalatoire; Court terme : 246 mg/m <sup>3</sup>
	Industrie - Contact avec la peau; Long terme : 75 mg/kg/jour
	Industrie - Inhalatoire; Long terme : 98 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur - Contact avec la peau; Court terme : 44.5 mg/kg/jour
	Consommateur - Inhalatoire; Court terme : 123 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur - Ingestion; Court terme : 13.4 mg/kg/jour
	Consommateur - Contact avec la peau; Long terme : 38 mg/kg/jour
Consommateur - Inhalatoire; Long terme : 49 mg/m <sup>3</sup>	

<b>PNEC</b>	- Eau douce; 8.8 mg/l
	- Eau de mer; 0.88 mg/l
	- Sédiments (eau douce); 8.14 mg/kg
	- Sol; 2.8 mg/kg
	- STP; 463 mg/l

### PROPANE-2-OL (CAS: 67-63-0)

<b>DNEL</b>	Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 500 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 319 mg/kg/jour
	Consommateur - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 26 mg/kg/jour
	Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 89 mg/m <sup>3</sup>
	Industrie - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 888 mg/kg/jour

<b>PNEC</b>	- Eau douce; 140.9 mg/l
	- Eau de mer; 140.9 mg/l
	- rejet intermittent; 140.9 mg/l
	- Sédiments (eau douce); 552 mg/kg
	- Sédiments (eau de mer); 552 mg/kg
	- STP; 2251 mg/l
- Sol; 28 mg/kg	

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Equipements de protection



## Autodry

<b>Contrôles techniques appropriés</b>	Prévoir une ventilation suffisante. Une surveillance du personnel, de l'environnement de travail ou biologique peut être nécessaire pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipement de protection respiratoire. Utiliser des confinements de procédé, une aspiration locale ou tout autre sécurité intégrée comme principaux moyens pour réduire l'exposition des travailleurs. Des équipements de protection individuelle devraient uniquement être utilisés si l'exposition du travailleur ne peut pas être suffisamment maîtrisée par des mesures de sécurité intégrée. S'assurer que les moyens de contrôle sont régulièrement inspectés et entretenus. S'assurer que les opérateurs sont formés pour réduire leur exposition.
<b>Protection des yeux/du visage</b>	Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166. Porter des lunettes de protection contre les projections de produits chimiques bien ajustées ou un écran facial. En cas de risque d'inhalation, utiliser de préférence un appareil de protection respiratoire intégral.
<b>Protection des mains</b>	Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Considérant les informations spécifiées par le producteur de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices et changer les dès qu'une détérioration est détectée. Il est recommandé de changer fréquemment.
<b>Autre protection de la peau et du corps</b>	Porter des chaussures de sécurité appropriées et des vêtements de protection supplémentaires conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'une contamination cutanée est possible.
<b>Mesures d'hygiène</b>	Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Nettoyer chaque jour les équipements et la zone de travail. Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Des examens médicaux préventifs devraient être réalisés en milieu industriel. Alerter le personnel d'entretien des propriétés dangereuses du produit.
<b>Protection respiratoire</b>	Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE". Vérifier que l'appareil de protection respiratoire est bien ajusté et que le filtre est changé régulièrement. Les cartouches à filtres anti-gaz et filtres combinés conformes à la norme européenne NF EN 14387. Masques respiratoires intégraux à cartouches filtrantes remplaçables conformes à la norme européenne NF EN 136. Demi-masques et quarts de masques respiratoires à cartouches filtrantes remplaçables conformes à la norme européenne NF EN 140.
<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b>	Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé. Vérifier les émissions des équipements de ventilation ou de procédé de fabrication pour s'assurer qu'ils sont en conformité avec les exigences réglementaires de protection environnementale. Dans certains cas, les laveurs de fumées, les filtres ou les modifications techniques des équipements de procédé seront nécessaires pour réduire les émissions à des niveaux acceptables.

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Liquide.
---------------	----------



## Autodry

<b>Couleur</b>	Bleu.
<b>Odeur</b>	Caractéristique.
<b>pH</b>	pH (solution concentrée): ~ 7.3    pH (solution diluée): ~ 7.0 @ 1%
<b>Point de fusion</b>	~ 0°C
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	~ 100°C @ 1015 mbar
<b>Point d'éclair</b>	63°C (Coupelle fermée).
<b>Taux d'évaporation</b>	Non disponible.
<b>Densité relative</b>	~0.980 @ (20°C)°C
<b>Solubilité(s)</b>	Soluble dans l'eau.
<b>Viscosité</b>	~ 1 cSt @ 20°C
<b>Propriétés comburantes</b>	Le mélange lui-même n'a pas été testé mais aucun composant ne répond aux critères de classification des comburants.
<b>Commentaires</b>	Les informations déclarées comme "Non disponible" ou "Non applicable" ne sont pas considérées comme pertinentes pour la mise en oeuvre de mesures de surveillance adéquates.

### 9.2. Autres informations

**Composé organique volatil** Ce produit contient au maximum 21 g/litre de COV.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

**Réactivité** Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité chimique** Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé. Stable dans les conditions de stockage prescrites.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction potentiellement dangereuse connue.

### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Il n'existe pas de conditions connues qui sont susceptibles d'entraîner une situation dangereuse.

### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une situation dangereuse.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé. Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz et vapeurs nocifs.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

## Autodry

### Toxicité aiguë - orale

**Indications (DL<sub>50</sub> orale)** Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

**ETA orale (mg/kg)** 10 284,68

### Toxicité aiguë - cutanée

**Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)** Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

**ETA cutanée (mg/kg)** 90 505,18

### Toxicité aiguë - inhalation

**Indications (CL<sub>50</sub> inhalation)** Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

**ETA inhalation (vapeurs mg/l)** 90 505,0

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Données sur l'animal** Irritante.

**pH extrêmes** pH modéré (> 2 et < 11,5).

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Eye Dam. 1 - H318 Provoque des lésions oculaires graves.

### Sensibilisation respiratoire

**Sensibilisation respiratoire** Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vitro** Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

### Cancérogénicité

**Cancérogénicité** Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité CIRC** Aucun ingrédient n'est listé ou exempté.

### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction - développement** Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une seule exposition.

### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Exposition répétée STOT rép.** Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition répétée.

### Danger par aspiration

**Danger par aspiration** Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

### Information générale

La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.

### Inhalation

L'inhalation prolongée de fortes concentrations peut endommager le système respiratoire.

## Autodry

<b>Ingestion</b>	Peut provoquer une irritation.
<b>Contact cutané</b>	Rougeurs. Irritant pour la peau.
<b>Contact oculaire</b>	Provoque des lésions oculaires graves. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Douleur. Larmolement abondant. Rougeurs.
<b>Voie d'exposition</b>	Ingestion Inhalatoire Contact cutané et/ou oculaire.
<b>Organes cibles</b>	Pas de toxicité spécifique pour certains organes cibles connue.

### Informations toxicologiques sur les composants

#### Dicocodimethylammonium chloride

**Autres effets sur la santé** Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer.

#### PROPANE-2-OL

**Autres effets sur la santé** Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer.

#### Toxicité aiguë - orale

**Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 5 840,0

**Espèces** Rat

#### Toxicité aiguë - cutanée

**Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 164,0

**Espèces** Lapin

#### Sensibilisation respiratoire

**Sensibilisation respiratoire** Non sensibilisant.

#### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Non sensibilisant.

**Inhalation** Somnolence, étourdissement, désorientation, vertige.

**Ingestion** Pas de danger spécifique pour la santé connu.

**Contact cutané** Pas de danger spécifique pour la santé connu.

**Contact oculaire** Irritant pour les yeux.

#### 2-BUTOXYÉTHANOL

#### Toxicité aiguë - orale

**Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 1 300,0

**Espèces** Rat

**ETA orale (mg/kg)** 1 300,0

#### Toxicité aiguë - cutanée

## Autodry

**Toxicité aiguë cutanée** 2 270,0  
(DL<sub>50</sub> mg/kg)

**Espèces** Rat

**ETA cutanée (mg/kg)** 1 100,0

### Toxicité aiguë - inhalation

**ETA inhalation (vapeurs mg/l)** 110,0

### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Test de maximisation chez le cobaye (GPMT) - Cobaye: Non sensibilisant.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vitro** Mutation génétique:: Négatif. Cette substance ne présente aucune preuve de propriétés mutagènes.

### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** Fertility: - NOAEL 720 mg/kg, , Souris

**Toxicité pour la reproduction - développement** Foetotoxicité: - NOAEL: 100 mg/kg, , Rat

### Tallow alkylamine ethoxylate

**Autres effets sur la santé** Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer.

## SECTION 12: Informations écologiques

### Informations écologiques sur les composants

#### PROPANE-2-OL

**Écotoxicité** On ne considère pas le produit dangereux pour l'environnement.

#### 2-BUTOXYÉTHANOL

**Écotoxicité** Pas considéré comme dangereux pour l'environnement.

#### Tallow alkylamine ethoxylate

**Écotoxicité** Le produit contient des substances qui sont toxiques pour les organismes aquatiques et qui peuvent entraîner des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique.

### 12.1. Toxicité

**Toxicité** Aquatic Chronic 3 - H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Informations écologiques sur les composants

#### Dicocodimethylammonium chloride

## Autodry

### toxicité aquatique aiguë

<b>C(E)L<sub>50</sub></b>	0.1 < L(E)C50 ≤ 1
<b>Facteur M (aigu)</b>	1
<b>Toxicité aiguë - poisson</b>	CL <sub>50</sub> , 96 hours: 0.195 mg/l, Poissons
<b>Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques</b>	CE <sub>50</sub> , 48 hours: 0.01-0.1 mg/l, Daphnia magna

### PROPANE-2-OL

<b>Toxicité aiguë - poisson</b>	LC50, 96 hours, 96 heures: ~ 9640 mg/l, Pimephales promelas (Fat-head Minnow)
<b>Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques</b>	CE <sub>50</sub> , >: > 1000 mg/l, Daphnia magna
<b>Toxicité aiguë - plantes aquatiques</b>	CE <sub>50</sub> , 72 hours, 72 heures: > 1000 mg/l, Scenedesmus subspicatus
<b>Toxicité aiguë - microorganismes</b>	CE <sub>50</sub> , >: > 1000 mg/l, Boues activées

### 2-BUTOXYÉTHANOL

<b>Toxicité aiguë - poisson</b>	LC50, 96 hours, 96 heures: > 100 mg/l, Lepomis macrochirus (crapet arlequin)
<b>Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques</b>	CE <sub>50</sub> , 48 hours, 48 heures: 1550 mg/l, Daphnia magna
<b>Toxicité aiguë - plantes aquatiques</b>	CE <sub>50</sub> , >: > 100 mg/l,
<b>Toxicité aiguë - microorganismes</b>	CE <sub>50</sub> , >: > 1000 mg/l,
<b>Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie</b>	NOEC, 21 days, 21 jours: > 100 mg/l,
<b>Toxicité chronique - invertébrés aquatiques</b>	NOEC, 21 days, 21 jours: 100 mg/l, Daphnia magna

### Tallow alkylamine ethoxylate

<b>Toxicité</b>	Très toxique pour les organismes aquatiques.
<b>Toxicité aiguë - poisson</b>	CL <sub>50</sub> , 96 hours: 1.3 mg/l, Poissons
<b>Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques</b>	CE <sub>50</sub> , 48 hours: 1.7 mg/l, Daphnia magna

## 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** La dégradabilité du produit n'est pas connue.

## Informations écologiques sur les composants

## Autodry

### Dicocodimethylammonium chloride

**Persistance et dégradabilité** Le produit est biodégradable.

### PROPANE-2-OL

**Persistance et dégradabilité** Le produit devrait être biodégradable.

**Biodégradation** Dégradation (%)  
- 95: 21 jours

**Demande biologique en oxygène** ~ 1171 g O<sub>2</sub>/g substance

**Demande chimique en oxygène** ~ 2294 g O<sub>2</sub>/g substance

### 2-BUTOXYÉTHANOL

**Persistance et dégradabilité** Le produit est biodégradable.

**Biodégradation** eau - Dégradation (%) 90.4: 28 jours

### Tallow alkylamine ethoxylate

**Persistance et dégradabilité** Le produit est biodégradable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulative potential** Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

### Informations écologiques sur les composants

### Dicocodimethylammonium chloride

**Bioaccumulative potential** Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

### PROPANE-2-OL

**Bioaccumulative potential** Le produit n'est pas bioaccumulable.

**Coefficient de partage** log Pow: 0.05

### 2-BUTOXYÉTHANOL

**Bioaccumulative potential** Le produit n'est pas bioaccumulable.

**Coefficient de partage** : 0.81

### Tallow alkylamine ethoxylate

**Bioaccumulative potential** Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

### 12.4. Mobilité dans le sol

## Autodry

**Mobilité** Le produit est soluble dans l'eau et peut se répandre dans les hydrosystèmes. Le produit n'est pas volatile.

### Informations écologiques sur les composants

#### Dicocodiméthylammonium chloride

**Mobilité** Le produit est soluble dans l'eau.

#### PROPANE-2-OL

**Mobilité** Le produit est soluble dans l'eau.

**Coefficient d'adsorption/désorption** Sol - Koc: ~ 1.1 @ °C

**Constante de Henry** 0.00000338 atm m<sup>3</sup>/mol @ 25°C

#### 2-BUTOXYÉTHANOL

**Mobilité** Le produit contient des composés organiques volatiles (COV) qui s'évaporeront facilement de toutes les surfaces.

**Coefficient d'adsorption/désorption** Sol - Koc: ~ 67 @ °C

**Constante de Henry** 0.000016 atm m<sup>3</sup>/mol @ °C

**Tension de surface** 65 mN/m @ °C

#### Tallow alkylamine ethoxylate

**Mobilité** Le produit est soluble dans l'eau.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Informations écologiques sur les composants

#### PROPANE-2-OL

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

#### 2-BUTOXYÉTHANOL

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Aucun connu.

## **SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

## Autodry

<b>Information générale</b>	Minimiser ou éviter partout où c'est possible la production de déchets. Réutiliser ou recycler les produits partout où c'est possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. L'élimination de ce produit, intermédiaires de production, résidus et sous-produits doit toujours être conforme aux dispositions légales en matière de protection environnementale et d'élimination des déchets et à toute exigence des autorités locales. Envisager les mesures de sécurité qui s'appliquent à la manipulation du produit lors de la manipulation des déchets. Prendre des précautions lors de la manipulation de conteneurs vides, qui n'auraient pas été soigneusement nettoyés ou rincés. Les conteneurs ou lignes vides peuvent retenir des résidus de produit et être ainsi potentiellement dangereux.
<b>Méthodes de traitement des déchets</b>	Evacuer les produits excédentaires et ceux qui ne peuvent pas être recyclés via un prestataire agréé pour l'élimination des déchets. Collecter les déchets, résidus, conteneurs vides, vêtements de travail usagés et produits de nettoyage contaminés dans des conteneurs désignés et étiquetés selon leurs contenus. Envisager l'incinération ou la mise en décharge seulement si le recyclage n'est pas réalisable.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

<b>Général</b>	Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).
----------------	--

#### 14.1. Numéro ONU

Non applicable.

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

#### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

##### Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
--	-----------------

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement



## Autodry

### Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.  
 Règlement (UE) N° 453/2010 de la Commission du 20 mai 2010.  
 Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.  
 Directive Préparations Dangereuses 1999/45/CE.  
 Directive Substances Dangereuses 67/548/CEE.

**Classification de danger pour l'eau** WGK 3

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

### Inventaires

#### UE (EINECS/ELINCS)

Aucun ingrédient n'est listé ou exempté.

## SECTION 16: Autres informations

<b>Information générale</b>	Ce produit est fabriqué selon un système qui conforme à ISO9001 et ISO14001.
<b>Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008</b>	Eye Dam. 1 - H318: Skin Irrit. 2 - H315: : Méthode par le calcul. Aquatic Chronic 3 - H412: : Méthode par le calcul.
<b>Conseils de formation</b>	Lire et suivre les recommandations du producteur. Seul un personnel dûment formé devrait manipuler ce produit.
<b>Commentaires sur la révision</b>	NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.
<b>Publié par</b>	Autosmart International Ltd, Lynn Lane, Shenstone, Lichfield, Staffordshire, WS14 0DH, Great Britain. www.autosmartinternational.com rbutler@autosmart.co.uk Tel +44 (0)1543 481616
<b>Date de révision</b>	11/11/2014
<b>Révision</b>	2
<b>Numéro de FDS</b>	11429
<b>Statut de la FDS</b>	Approuvé.

## Autodry

<b>Phrases de risque dans leur intégralité</b>	R11 Facilement inflammable.
	R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
	R22 Nocif en cas d'ingestion.
	R34 Provoque des brûlures.
	R36 Irritant pour les yeux.
	R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
	R41 Risque de lésions oculaires graves.
	R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.
	R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
	R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.	
<b>Mentions de danger dans leur intégralité</b>	H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
	H302 Nocif en cas d'ingestion.
	H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
	H312 Nocif par contact cutané.
	H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.
	H315 Provoque une irritation cutanée.
	H318 Provoque des lésions oculaires graves.
	H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
	H332 Nocif par inhalation.
	H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
	H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
	H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.